



329

DB36

Le 18 juillet 2016

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

Monsieur Louis-Gilles Francoeur, vice-président
Bureau d'audience publique sur l'environnement

OBJET : Gaz Métro solutions énergétique (GMSE) Bécancour

Monsieur le commissaire,

Dans un premier temps, je tiens à préciser que j'avais un rendez-vous de suivi médical précisément au même moment que le dépôt de notre mémoire au BAPE, ce 13 juillet.

Je m'empresse d'apporter les précisions suivantes aux questions posées lors du dépôt du mémoire conjoint :

1. La Ville a un programme d'exemption de taxes pour entreprises industrielles, mais il ne s'applique pas au projet de GMSE puisqu'il vise l'industrie de transformation.

Notre programme de crédit de taxes (règlement n° 1451) joint en **annexe A** est basé sur la Loi sur les compétences municipales, article 92.2 – voir **annexe B**.

L'opinion exprimée par notre évaluateur professionnel, monsieur Pierre Gosselin, est que le projet de Gaz Métro porte le code d'utilisation des biens fonds 4829 qui n'est pas inclus dans la liste des usages visés par la réglementation provinciale.

2. Quant à votre questionnement sur une « possible » exemption à GMSE de 4 à 5 ans, il n'a jamais été question de cette possibilité, du moins en ma présence.
3. En ce qui concerne l'état des « pourparlers » entre la Ville et GMSE, la mise à jour a été produite dans une lettre adressée le 22 juin dernier, dont je joins copie en **annexe C**. Aucune discussion, de quelque nature, n'a eu lieu depuis et il n'y a aucun élément nouveau.

En souhaitant ces réponses à votre satisfaction, il me fera plaisir, le cas échéant, d'y apporter nuances et compléments.

Respectueusement,



Jean-Guy Dubois, maire